

Antoinette Reuter

Trésors de papiers

Les archives des migrations au CDMH

En cours d'année 2013, l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) a déposé une partie de ses archives et de sa bibliothèque – essentiellement celle liée à ses activités historiques¹ – au Centre de documentation sur les migrations humaines (CDMH) installé depuis 1996 à la Gare-Usines de Dudelange. Ce dépôt, qui suit ceux actés par d'autres associations et particuliers², met l'équipe de cette association devant l'obligation de développer une politique d'accueil et de gestion des archives liées aux migrations. Il s'agit là d'un engagement pris par ses membres fondateurs dès le dépôt des statuts du CDMH, mais qui, au fil des ans, avait été relégué – sous la pression d'autres urgences – quelque peu au second rang. Or, pour remplir les engagements pris à l'égard des dépositaires, l'équipe en place devra, à nos yeux, dans les années à venir, changer radicalement ses habitudes et placer les fonds d'archives au cœur de ses préoccupations et activités.

De l'importance de sauvegarder les archives des migrations

Dès la mise en place du CDMH, ses animateurs ont mis en avant l'importance de l'identification et de la conservation des archives liées aux migrations³. En effet, ces archives constituent la clé du travail

de l'historien et à travers celui-ci de l'agrégation de l'expérience migrante à la « saga » luxembourgeoise. Ce transfert symbolique est indispensable dans la mesure

[...] l'équipe en place devra, à nos yeux, dans les années à venir, changer radicalement ses habitudes et placer les fonds d'archives au cœur de ses préoccupations et activités.

où au Luxembourg, pays d'immigration, l'apport migratoire marque au fil des générations la recomposition de la société. L'exemple banal que nous avons pu évoquer il y a une vingtaine d'années dans les pages mêmes de *forum*⁴ pour illustrer cette importance a toujours cours aujourd'hui : pour faire comprendre aux élèves le temps historique à travers une expérience personnelle et familiale, les enseignants demandent souvent aux élèves d'« interviewer » leurs grands-parents. Les expériences relatées sont aujourd'hui très diverses, mais elles relèvent toutes du Luxembourg. De ce fait, l'histoire dite « nationale » devrait pouvoir offrir des perches mémorielles permettant à toutes et à tous d'insérer leur histoire particulière dans ce récit « national ».

Les archives des migrations sont très diverses. Elles sont publiques (administrations nationales, locales, services assimilés,

etc.), mais aussi privées (entreprises, associations, particuliers, etc.). Évoquer dans ce contexte les archives publiques peut surprendre. A priori, on supposerait leur avenir assuré. Or, il apparaît qu'au niveau communal notamment, l'obligation de conservation d'archives n'est pas très étendue. De ce fait, de nombreuses sources importantes – comme par exemple les fiches d'arrivée d'étrangers pour l'immigration ou les « Dienstbotenlivrets » pour l'émigration – ont été perdues pour nombre de communes. Le processus d'informatisation de l'état civil a encore récemment entraîné la déperdition de nombreuses données répertoriées dans les fichiers manuels, mais qui ne s'avèrent plus utiles pour la gestion quotidienne actuelle des populations⁵. Les archives controversées, comme celles du Service de renseignement de l'État du Luxembourg (SREL), constituent un autre exemple d'actualité. Le CDMH s'est engagé à travers l'action « Fichés » avec l'ASTI, le Comité de liaison des associations d'étrangers (CLAE) et la Maison des associations pour la conservation et le versement de ces fiches à une institution publique. Il reste à ce sujet interpellé par l'inexistence stipulée d'archives spécifiques liées à l'observation d'associations réputées étrangères⁶.

Au Luxembourg, les conceptions publiques en matière de patrimoine national restent assez convenues. Ceci se traduit nécessairement au niveau des missions



© Paulo Lobo

des institutions patrimoniales. De ce fait, ce n'est que tardivement que les Archives nationales ont été en mesure d'ouvrir un département consacré aux fonds – privés – des entreprises industrielles. Or, le patrimoine archivistique de celles-ci représente une source importante de l'histoire des étrangers au Luxembourg⁷.

À travers le service des « Fonds divers », les Archives nationales offrent également des opportunités de dépôt aux associations et aux particuliers, tout en n'ayant pas les moyens humains d'une politique proactive. Il n'est donc pas inutile, alors que de nombreuses associations d'étrangers se trouvent confrontées à des questions de relève générationnelle, que des structures comme le CDMH puissent œuvrer pour la sauvegarde de ces archives⁸. En effet, les associations constituent pour les immigrés souvent le premier créneau « naturel » de participation à la société luxembourgeoise, puisque d'autres champs leurs restent partiellement fermés.

Une activité en dehors de l'attention médiatique

Alors que le caractère durable de toute activité est aujourd'hui universellement revendiqué, en matière culturelle, nous baignons dans l'éphémère. Or, l'activité de collecte, d'inventaire et de mise à disposition d'archives se situe à contre-courant de cette évolution. Il s'agit d'un travail lent, méticuleux, patient, redondant.



Dans le cas du fonds de l'ASTI, arrivé au fil des mois sous forme d'une centaine de cartons de transport Leitz, cela signifie concrètement un reconditionnement complet du matériel⁹. Ce processus témoigne d'un changement de statut des papiers arrivés au CDMH. À l'ASTI, ils représentaient une documentation à usage quotidien. Ils avaient de ce fait été organisés en fonction d'une consultation commode et rapide, essentiellement en classeurs thématiques et sous chemises en plastique. Pour l'archiviste, le souci de la conservation prime sur celui de la consultation. Il doit garantir la pérennité du matériel et bannir de ce fait les classeurs qui laissent pénétrer la poussière, les chemises en plastique qui ramollissent et collent au papier, de même que les agrafes métalliques qui rouillent et laissent des traces disgracieuses sur les documents.

Une première démarche a donc consisté à défaire le premier conditionnement, à remplacer les accessoires douteux par d'autres durables et à ranger les documents dans des boîtes fermées. Ceci en respectant, selon les règles archivistiques, la provenance et l'organisation d'origine. Il ne s'agit en l'occurrence pas d'un travail de manutentionnaire, mais d'une activité hautement qualifiée. Car tout en rangeant ses boîtes, l'archiviste doit déjà mentalement anticiper des questions d'inventaire et de classification parfois très pointues. Ce premier stade étant accompli, l'engagement en main-d'œuvre représente à ce

jour – en apport exclusivement bénévole – l'équivalent de 6 semaines de travail à 40 heures. Il ne faut pas être prophète pour prévoir que les étapes à venir – inventaire et description de la documentation, enregistrement dans une banque de données en voie de création – demanderont un investissement de travail autrement plus important.

L'accueil du fonds ASTI met donc en termes de main-d'œuvre l'équipe du CDMH devant un vrai défi. Toutefois, les conséquences ne sont pas uniquement humaines, mais également matérielles.

Un nécessaire arbitrage entre les activités

Le déploiement du travail archivistique ne mobilise en effet pas seulement une partie de la main-d'œuvre, mais a également un impact sur le budget du CDMH.

En effet, pour gérer l'intégration du fonds ASTI, le CDMH a dû consacrer au cours de l'année écoulée une partie non négligeable de son budget de fonctionnement à l'acquisition de matériel de stockage et de conditionnement. La dotation de l'État et de la Ville de Dudelange n'étant, par les temps qui courent, pas élastique, cette évolution se fera nécessairement sentir à l'avenir au niveau des autres activités, plus éphémères (expositions, conférences, colloques, etc.). Or, celles-ci représentent pour le CDMH une stratégie du durable



dans le momentané, étant destinées à chaque fois également à la collecte d'archives. La récente exposition «L'islam au Luxembourg, l'islam du Luxembourg» s'est, à titre d'exemple, de ce fait traduite par la réalisation de près de mille clichés représentant un état des lieux de l'islam public et privé au Luxembourg en 2013, de même que par le dépôt de petits fonds associatifs et privés. Maintenir la capacité d'organiser d'autres activités que celles documentaires doit donc rester un des objectifs de l'ASBL.

De par son volume tel que l'on ne peut physiquement ignorer sa présence, le fonds ASTI a cependant aussi déclenché une saine réflexion au sein de l'équipe du CDMH. Accueillir un fonds, c'est s'engager à le faire vivre. Il ne s'agit donc pas seulement d'en accuser réception, de le ranger et puis... de l'oublier, mais encore de l'inventorier et de le faire connaître par des moyens appropriés¹⁰. Le CDMH se trouve donc invité à recomposer ses futures activités autour de la valorisation de ces archives, en recherchant des partenariats avec d'autres institutions patrimoniales représentatives et les universités du Luxembourg et de la Grande Région. En effet, les fonds ASTI et autres offrent des pistes de recherche et de valorisation multiples¹¹. Toutefois, il convient d'avertir ceux qui consulteront ces papiers qu'ils seront des défricheurs. Il s'agit en effet d'une documentation exigeante faisant souvent appel à des connaissances

linguistiques spécifiques. De ce fait, il nous semble qu'ils ne s'adressent guère qu'à des chercheurs confirmés.

En conclusion, il nous semble indispensable que les deux partenaires liés par convention à l'ASBL, à savoir la Ville de Dudelange et le ministère de la Culture, soient étroitement associés à cette réflexion. Qu'ils se rassurent cependant ! Ce qui est en jeu, ce n'est pas prioritairement de l'argent, mais du temps d'écoute et peut-être des coups de pouce administratifs en vue de la réalisation de synergies originales avantageuses pour toutes les parties engagées. À travers cette mue, le CDMH pourrait, à l'aube de son 20^e anniversaire et d'une relève générationnelle, valoriser sa profonde originalité, qui réside justement dans sa préoccupation pour les archives. ♦

1 Les archives liées au fonctionnement (budget, personnel, etc.) restent déposées auprès de leur « maison-mère ».

2 Un premier inventaire sommaire présentant les fonds du CDMH sera présenté et mis en ligne au mois d'avril 2014 à l'occasion de la Journée internationale du livre.

3 Une des initiatives ayant concouru à la formation du CDMH, l'ASBL Association culturelle des amis du quartier italien (ACAQI), était en effet largement impliquée dans la collecte d'archives autour du quartier «italien» à Dudelange; voir à ce sujet la contribution de Marcel Lorenzini à *Luxembourg-Italie. Hommage au Père Gallo*, Dudelange: CDMH, 1999.

4 Antoinette Reuter, « Quel miroir tendu aux immigrés? L'image des immigrés dans le manuel Connais-

sance du monde contemporain (classe de 11e/ EST) », in forum 156, 1994.

5 Dans de nombreuses communes, les fichiers manuels ont été voués au pilon. À Esch-sur-Alzette, c'est le creve-cœur des employés du Bureau de la population qui a permis de sauver des archives magnifiquement classées. La Ville d'Esch-sur-Alzette a fait appel au CDMH qui n'a pas pu accueillir un fonds d'un tel volume. Il a été finalement transféré aux Archives nationales. Monsieur Cornel Meder qui dirigeait alors cette institution a eu la sagesse d'accepter un fonds dont l'obligation de garde n'incombait pas, de par la loi, à son institution.

6 www.cdmh.lu.

7 Évoquons notamment les rôles du personnel et les registres de salaire.

8 En la matière, le CDMH, à l'image de son modèle français, l'association «Génériques», ne conçoit son rôle que comme intermédiaire, les fonds migratoires devant idéalement aboutir dans des institutions publiques, elles seules pouvant offrir la pérennité et contribuer à la sanction mémorielle revendiquée; voir Antoinette Reuter, « Modestes documents, grandes ressources – Sauvons les archives privées et associatives des migrations ! », in *Migrance* 20, 2002.

9 Dans un premier temps, les documents ont été séparés du fonds des livres. Ce dernier appelle cependant également un traitement de type archivistique. En effet, de par sa composition et ses thématiques, il reflète de manière idéale l'évolution du regard porté sur les étrangers, des politiques d'accueil ainsi que des préoccupations d'une « association de soutien aux travailleurs immigrés ». Il sera de ce fait rangé dans un espace à part respectant son identité « ASTI ».

10 D'agrèer ensuite à le respecter en appliquant à sa consultation les mêmes facilités, mais aussi les mêmes rigueurs que celles régissant les institutions publiques. Ceci constitue, en l'absence de cadres hiérarchiques, un lourd apprentissage dans une ASBL.

11 Évoquons à titre d'exemple: associations (italiennes, portugaises, espagnoles), droits sociaux des travailleurs immigrés, droits politiques des étrangers, médias, commissions consultatives des étrangers, etc.